

du parti libéral de s'associer à la motion tendant à appuyer le bill. Si la chose avait été permise, l'honorable député de Fort-William (M. Badanai) aurait aussi appuyé le bill lors de sa présentation.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

MODIFICATION TENDANT À ABOLIR LA PEINE CORPORELLE

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est) demande à présenter le bill n° C-7 tendant à modifier le Code criminel (Peine corporelle).

Des voix: Explications!

M. Winch: Le but de ce bill est de modifier les articles du Code criminel qui permettent d'infliger une peine corporelle.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

MODIFICATION TENDANT À ABOLIR LA PEINE CAPITALE DANS LE CAS DE MEURTRE

L'ordre du jour appelle

Dépôt de bills.—**M. Winch**—Bill intitulé: Loi modifiant le code criminel (Peine capitale).

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, comme il est question de l'objet du bill en cause dans un autre projet de loi déjà présenté et figurant au *Feuilleton*, je demande aux députés de consentir à l'unanimité au retrait du présent bill.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle au retrait du bill de l'honorable député?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Le bill est retiré.

(L'ordre est annulé et le bill est retiré.)

MODIFICATION TENDANT À L'ABOLITION DE LA PEINE CORPORELLE

L'ordre du jour appelle

Dépôt de bills.—**M. McGee**—Bill intitulé: Loi modifiant le code criminel (Peine corporelle).

M. Frank McGee (York-Scarborough): Monsieur l'Orateur, je demande à la Chambre la permission de retirer le bill.

M. l'Orateur: La Chambre permet-elle à l'honorable député de retirer le bill?

Des voix: Oui.

M. l'Orateur: Le bill est retiré.

(L'ordre est annulé et le bill est retiré.)

LA LOI SUR L'INTÉRÊT

PROPOSITION D'AMENDEMENT TENDANT À FIXER UN MAXIMUM AU TAUX D'INTÉRÊT

M. Hazen Argue (Assiniboia) demande à déposer le bill n° C-8 tendant à modifier la loi sur l'intérêt.

Des voix: Expliquez-vous.

M. Argue: Le bill a pour objet de limiter le taux d'intérêt et d'escompte à un maximum de 12 p. 100.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

LA LOI SUR LES RELATIONS INDUSTRIELLES ET SUR LES ENQUÊTES VISANT LES DIFFÉRENDS DU TRAVAIL

PROPOSITION D'AMENDEMENT VISANT À EN APPLIQUER LES DISPOSITIONS À LA FONCTION PUBLIQUE

M. Frank Howard (Skeena) demande à présenter le bill n° C-9 tendant à modifier la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail (Application à la fonction publique).

Des voix: Expliquez-vous!

M. Howard: Le bill vise à modifier la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail de façon à en étendre l'application et de lier ainsi Sa Majesté du chef du Canada ainsi que les employés de Sa Majesté, bref, de l'appliquer à la fonction publique, sauf les dispositions qui visent les grèves et sous réserve que la disposition actuelle prévoyant la conciliation dans les différends industriels soit censée, dans le cas de la fonction publique, pourvoir à des procédés d'arbitrage.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

LA LOI SUR LES PETITS PRÊTS

MODIFICATION VISANT À FIXER UN MAXIMUM AU TAUX D'INTÉRÊT

M. Hazen Argue (Assiniboia) demande à déposer le bill n° C-10 tendant à modifier la loi sur les petits prêts.

Des voix: Expliquez-vous.

M. Argue: Ce bill a pour but de limiter à un pour cent par mois les taux d'intérêt qui peuvent être exigés en vertu de la loi sur les petits prêts.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

MODIFICATION TENDANT À FAIRE DÉCLARER LE TAUX D'INTÉRÊT RÉEL

M. Hazen Argue (Assiniboia) demande à présenter le bill n° C-12 tendant à modifier la loi sur les petits prêts.

Des voix: Explications!

M. Argue: Ce bill a pour objet d'amener les sociétés de prêts à indiquer dans leur publicité et dans leurs contrats le taux d'intérêt réel exigé pour chaque prêt.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.)